

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La société AB Marquage va procéder aux travaux de réfection des marquages de notre résidence les 4 et 5 Avril.

Cela inclut :

- **les places de parking des placettes,**
- **les places de parkings situées dans l'avenue**
- **les emplacements pompiers,**
- **toutes les zones d'interdiction de stationnement et trottoirs marqués en jaune,**
- **la bande blanche principale de l'avenue,**
- **le marquage des dos d'âne,**
- **le marquage de 3 places pour handicapés,**
- **les places de parking à l'entrée de la résidence,**

Le temps de séchage est relativement court (2 à 3 heures), mais toutes les places doivent être libres d'accès et propres.

Nous vous demandons de ne pas stationner votre véhicule sur tous ces emplacements dès 9 h Lundi matin et jusqu'à 18 heures. Privilégiez votre garage pendant une à deux journées.

Dans le cas contraire, AB Marquage sera contraint de revenir en nous indiquant les voitures qui ont pu gêner les travaux. Cela induira des couts supplémentaires pour les propriétaires.

Merci d'avance pour votre participation.

cottages.cressely@laposte.net